BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 674

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

533 007 142 RCS Paris.
DPP.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 40000.00 EUR.
Adresse : 75, boulevard Haussmann, 75008 Paris.
Précédent propriétaire : 842 113 110 RCS Pontoise. **SN PYRAMIDE CONSEILS.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : DPP Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 75 boulevard Haussmann 75008 Paris Capital : 40000.00 EUR Numéro unique d'identification : 533007142 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : SN PYRAMIDE CONSEILS Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 1 rue Louis Armand 95230 Soisy-Sous-Montmorency Capital : 42228.00 EUR Numéro unique d'identification : 842113110 Lieu d'immatriculation : Pontoise. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 1585531.00 EUR - passif de 509571.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange des parts sociales est fixé à 343 parts sociales de la Société Absorbante pour 360 parts sociales de la Société Absorbée. En rémunération de l'apport, il sera créé, à titre d'augmentation de capital, 1.715 parts sociales nouvelles de la Société Absorbante, attribuées aux associés de la société Absorbée en rémunération de l'apport, soit une augmentation de capital d'un montant de 17.150 €. Montant prévu de la prime de fusion : 1. 058.809 € La fusion sera effective d'un point de vue juridique au jour de la dernière des assemblées générales des associés de chacune des sociétés et après la levée des conditions suspensives et au plus tard le 31 décembre 2026 (date de réalisation). Il est expressément convenu que l'opération de fusion aura, comptablement et fiscalement, un effet rétroactif au 1er janvier 2026. La Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit sans liquidation à la date de réalisation de la fusion. . Date du projet commun de fusion : 12.11.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société DPP : 16.11.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société SN PYRAMIDE CONSEILS : 16.11.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Pontoise)..